



## Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1996/750  
13 septembre 1996

ORIGINAL : FRANÇAIS

---

LETTRE DATÉE DU 13 SEPTEMBRE 1996, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT  
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DU  
BURUNDI AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Dans mes lettres précédentes destinées au Président du Conseil de sécurité, notamment dans celle que je vous ai adressée le 5 septembre dernier, j'ai communiqué la primeur du programme politique général projeté par le nouveau régime burundais en vue de désamorcer la crise nationale et de renforcer le processus démocratique.

J'ai l'honneur de vous communiquer, en annexe, la déclaration du Gouvernement du Burundi annonçant la restauration de l'Assemblée nationale dans le cadre légal du système institutionnel de transition, et le rétablissement des activités des partis politiques.

En conformité avec les instructions de mon gouvernement, je vous serais vivement obligé de bien vouloir distribuer à tous les membres du Conseil de sécurité cette déclaration comme document officiel des Nations Unies.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Nsanze TERENCE

ANNEXE

Communiqué de presse, daté du 12 septembre 1996, lu par le Ministre  
de la communication, porte-parole du Gouvernement

1. Le Conseil des ministres s'est réuni ce jeudi, 12 septembre 1996, en séance extraordinaire sous la présidence du chef de l'État, S. E. le major Pierre Buyoya.

2. À l'ordre du jour, une question politique importante : un projet de décret-loi portant organisation du système institutionnel de transition.

L'analyse de la question avait déjà eu lieu au cours de séances antérieures. Les membres du Conseil se sont surtout penchés sur des questions politiques particulières qui, dans le contexte national, sous-régional et même international, sont suivies attentivement.

Deux questions politiques précises : les partis politiques et l'Assemblée nationale. Deux questions politiques précises qui nécessitent des décisions politiques en mettant en avant l'intérêt supérieur de la nation burundaise.

3. La Déclaration du 25 juillet 1996, faite par le Président de la République, insiste sur le rassemblement du peuple burundais et a comme priorité numéro 1 le rétablissement de la paix et la restauration de la sécurité pour tous.

Dans cette tâche, le Gouvernement a besoin de la contribution de tous les Burundais, toutes ethnies confondues.

Dans cette tâche, le Gouvernement du Burundi a besoin de l'appui de la communauté internationale en général et des voisins en particulier qui suivent avec beaucoup d'intérêt l'évolution socio-politique de notre pays.

4. Le programme du gouvernement de transition décrit de façon détaillée les ambitions politiques, socio-économiques et diplomatiques du Burundi. Les pays voisins s'intéressent à la paix, à la stabilité et au redressement économique de notre pays. Les diverses consultations sous-régionales le montrent.

5. L'analyse du projet de décret-loi portant organisation du système institutionnel de transition avait l'ambition de répondre à certaines interrogations des Burundais et de la communauté internationale.

6. Le plan d'action du gouvernement de transition est un plan de paix, un plan de rassemblement, de réconciliation et de redressement économique.

7. Pour réaliser tout ce programme et compte tenu de toutes les réalités politiques du moment, des diverses concertations sous-régionales, de la volonté et de l'engagement du Gouvernement de travailler pour la paix, la réconciliation et le redressement économique, le Conseil des ministres a pris ce jeudi, 12 septembre 1996, deux décisions politiques importantes :

/...

- a) Première décision : L'Assemblée nationale est restaurée dans le cadre légal du système institutionnel de transition que les membres du Conseil ont analysé aujourd'hui;
- b) Deuxième décision : Les partis politiques et les associations à vocation politique sont autorisés à reprendre leurs activités dans le respect des dispositions légales et réglementaires.
8. Ces deux décisions politiques sont prises. Dans les prochains jours, un texte va consacrer juridiquement ces décisions. Le Président de la République et le Gouvernement indiqueront aux institutions restaurées les voies pour aider les Burundais à retrouver la paix.
9. À l'occasion, nous voulons préciser à l'intention de la presse nationale et étrangère que le Président de la République, S. E. le major Pierre Buyoya, tient une conférence de presse ce vendredi, 13 septembre 1996, à 16 heures à l'hôtel Source du Nil. Les membres de la communauté diplomatique de Bujumbura qui le souhaitent y sont invités.

Le Président de la République profitera de la circonstance pour donner des éclairages politiques, diplomatiques et socio-économiques qui expliquent ces décisions prises par le Gouvernement.

-----